

Avant de faire un achat de vin de messe, chacun doit se rendre compte si le marchand a rempli strictement les susdites conditions. La guerre a rendu difficiles les importations de vin de messe des sources les plus autorisées. Il y a lieu de craindre, pour cette raison, qu'il n'y ait, sur le marché, des vins frelatés qui puissent rendre douteuse, au point de vue de la validité, la matière même du sacrement. Il faut attacher surtout une grande importance à l'analyse du chimiste. C'est la règle que, dès l'arrivée du vin, il doit être invité par le marchand à se rendre à son cellier, à puiser, dans cinq à dix fûts qu'il choisit lui-même, un peu de vin dont il fait un mélange qu'il analyse. Chacun doit voir " de ses yeux " le rapport du chimiste, la date qu'il porte ainsi que l'approbation qui l'accompagne.

Ces précautions auront pour effet de nous donner la certitude que, lorsque nous achèterons du vin pour le saint sacrifice, nous achèterons uniquement le produit de la fermentation du fruit de la vigne.

Montréal, le 28 octobre 1918,

Par ordre de Mgr l'archevêque,

J.-A. MOUSSEAU, chanoine,

procureur de l'archevêché,

chargé de la surveillance du vin de messe.

SAINT ROCH, GUÉRISSEUR DES EPIDEMIES

On nous signale une brochure de 30 pages—qui se vend 5 sous l'unité, 2 piastres le cent et 12 piastres le mille, chez Antoine Roy—B. P. 30, à Lévis — sur saint Roch, sa vie et sa puissance de guérisseur, qui est bien digne de mention en ce temps d'influenza. Nous regrettons de ne l'avoir pas connue plus vite. Vaut mieux tard que jamais cependant. Jusqu'ici, il s'en est distribuée 16,000 copies à travers la province. — E.-J. A.